
**Nombre de
membres en
exercice:** 15

Présents : 13

Votants: 14

Séance du samedi 30 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Sont présents: Yannick TOURNADRE, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT

Représentés : Martine BORREL

Excuses : Alain CONSTANTIN

Absents:

Secrétaire de séance : Christiane GAYDIER

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 - URBANISME

Objet: PLU : débat PADD (Projet d'aménagement et de développement durables)

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) le 7 juin 2012.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. (Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du plan local d'urbanisme).

M. le Maire expose alors le projet de PADD :

Orientation 1

Maintenir le cadre de vie et développer l'activité économique, touristique et agricole de la commune (ancienne version)

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT D'UNE « CITÉ DE CARACTÈRE » OU PÔLE LOCAL AU CŒUR DU PAYS DU GRAND SANCY

1.1. METTRE EN VALEUR UN PATRIMOINE HISTORIQUE, GÉOLOGIQUE ET PAYSAGER À FORTE VALEUR IDENTITAIRE

1.2. RENFORCER LE RAYONNEMENT COMMERCIAL DU CENTRE-BOURG ET LES SERVICES AUX HABITANTS

1.3. MAINTENIR ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LE RAYONNEMENT CULTUREL

Orientation 2

Organiser et maîtriser le développement de l'urbanisation (ancienne version)

DÉVELOPPER L'URBANISATION EN CONTINUITÉ DES ESPACES ACTUELS 2.1.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU BOURG DANS LE RESPECT DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

2.2. ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES ET HAMEAUX PRINCIPAUX

2.3. LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS ISOLÉS, AGRICOLES ET NATURELS (RESPECT DE LA LOI MONTAGNE)

Orientation 3

Préserver les éléments paysagers et patrimoniaux, singularité du territoire (ancienne version)

PRÉSERVER UN PATRIMOINE NATUREL D'UNE GRANDE RICHESSE AUTOUR DES THÈMES DU PAYSAGE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. PAYSAGE

3.2. THÈME DE L'EAU

3.3. PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Orientation 4

Protéger les espaces et les réservoirs de biodiversité (ancienne version)

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

4.1. LA STÈLE/CHAMBOURGUET :

4.2. PLAN D'EAU DE LA TOUR :

4.3. CENTRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET SPORTIF PAUL MARION

Après cet exposé, M. le Maire déclare le débat ouvert.

Après délibération, les membres du conseil souhaitent apporter les modifications suivantes :

- DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT D'UNE « CITÉ DE CARACTÈRE » OU PÔLE LOCAL AU CŒUR DU PAYS DU GRAND SANCY

Remplacer le OU par : ou par ET

-DÉVELOPPER L'URBANISATION EN CONTINUITÉ DES ESPACES ACTUELS

2.1. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU BOURG DANS LE RESPECT DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Remplacer POURSUIVRE PAR FAVORISER

2.2. ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES ET HAMEAUX PRINCIPAUX

Remplacer ENCADRER PAR GÉRER

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

4.1. LA STÈLE/**CHAMBOURGUET :**

4.2. PLAN D'EAU DE LA TOUR :

4.3. CENTRE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET SPORTIF PAUL MARION

4.4 NATZY/SAINT PARDOUX

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

Opposition au transfert à l'EPCI de la compétence en matière de documents d'urbanisme

La délibération prise le 16 octobre 2020 est caduque. Il conviendra de délibérer à nouveau sur ce point dès le 1er avril 2021. Il est décidé, pour l'instant, de surseoir à toute décision.

2 - TRAVAUX ET PROJETS d'ACQUISITION

M. le Maire rappelle le projet d'acquisition du terrain Chevalier/Tournadre. Me ALLARD a ouvert un dossier et effectue actuellement des recherches généalogiques.

Objet: Eclairage stade de Football : révision plan de financement

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2020, la commune avait statué sur le projet d'éclairage du stade en s'orientant sur une version 2x2 mats acier 14 mètres pour un montant de 56 000.00 € HT avec un fonds de concours de 28 000.24 €

Sur la part restant à la charge de la commune, la collectivité pouvait bénéficier de subventions de l'ANS (Agence nationale du Sport) et de la FFF (Fédération Française de Football)

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le plan de financement légèrement corrigé depuis puisque la part de financement espérée de l'ANS pourrait être plus conséquente (passant de 20% à 30%).

Le montage modifié est le suivant:

- Montant Travaux (part commune)	28 000.00 €
- Subvention ANS (30 %)	8 400.00 €
- Subvention FFF (10 %)	2 800.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce plan de financement

Objet: Etude de valorisation du patrimoine : choix de la commission d'appel d'offres -

M. le Maire rappelle que, dans le cadre de l'étude de valorisation du patrimoine historique et géologique de La Tour d'Auvergne, 3 cabinets ont été consultés (Mille Lieux sur terre – Luth Médiation – Au fil du Temps) par courrier en date du 10.12.2020 avec un chiffrage à faire parvenir pour le 10 janvier 2021. 2 cabinets ont répondu (au fil du temps et luth médiation), le 3ème ayant cessé son activité.

Le 19 janvier 2021, un mail a été adressé à l'ensemble des membres du comité de pilotage pour que chacun puisse s'exprimer par l'intermédiaire d'une grille d'analyse sur ces 2 offres : 6 personnes associées ont fait part de leurs avis quant à ces 2 offres.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28.01.2021, a pris en compte les différents avis et propose de retenir l'offre de Luth Médiation pour un montant de 22 250.00 € HT pour monter le dossier de demande de subvention LEADER auprès du Parc au titre du programme 2014/2020 en cours d'achèvement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour finaliser le dossier de financement de cette opération.

Objet: Acquisition matériel de déneigement : choix de la commission d'appel d'offres

La commune de La Tour d'Auvergne envisage l'acquisition de matériel de déneigement (tracteur agricole avec accessoires et fraise à neige). Sur les 5 établissements sollicités, 4 ont répondu (Ets RAVEL, FAURE Agriculture, Ets TINET et MCDA).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 janvier 2021 et propose de retenir l'offre de MCDA, à ST SAUVES D'AUVERGNE pour un montant de 60 000.00 € HT, établissement qui répond parfaitement à la demande tant sur l'aspect prix que sur l'aspect technique ainsi que sur la proximité.

Avant de passer commande de ces équipements, M. le Maire souhaite solliciter le concours financier du Département.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour finaliser le dossier de financement de cette opération.

3 - ADHESIONS

Objet: Adhésion Villes et Villages des Justes

Ce réseau a pour ambition de réunir les communes ayant nommé un lieu porteur de mémoire (rue, place, allée..) pour perpétuer le souvenir et les valeurs portées par les « Justes parmi les Nations »

M. le Maire propose que la commune de La Tour d'Auvergne, qui va inaugurer officiellement l'esplanade du Collège « Esplanade Marthe Guillaume », adhère au Comité Français Yad Vashem moyennant une cotisation d'un montant de 75 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette adhésion à compter du 01 janvier 2021

M. le Maire rappelle que l'inauguration de l'esplanade Marthe Guillaume est programmée le 12 mars 2021 à 10 heures avec les enfants des écoles.

Objet: Adhésion "femmes élues du Puy-de-Dôme" -

L'association "femmes élues du Puy-de-Dôme" a pour but de former et d'informer les élues du Puy-de-Dôme. Les communes peuvent adhérer à cette structure moyennant une cotisation annuelle de 40 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette adhésion à compter du 1er janvier 2021.

Objet: Convention refuge animalier Bortois

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2019, la commune de La Tour bénéficie d'un service de fourrière pour les chiens auprès du refuge animalier Bortois moyennant une cotisation annuelle de 0.70 € par habitant, soit pour l'année 2021, la somme de 466.20 €.

Il est demandé au conseil de valider le renouvellement de cette adhésion

Après délibération sur la base de 12 voix pour, 1 voix contre (Fabienne CHARBONNEL) et 1 abstention (René JAL), le conseil approuve la proposition de M. le Maire et l'autorise à adhérer, au titre de l'exercice 2021, au Refuge Animalier Bortois et à signer la convention correspondante.

Objet: Plateforme de stockage de déchets verts / approbation règlement intérieur

Dans le cadre du programme OrganiCité et notamment de la mise en place d'une plateforme de stockage et broyage des déchets verts, il est proposé au conseil de valider le règlement intérieur :

Une plateforme de stockage et broyage des déchets verts est une alternative à l'apport en déchetterie de branchage. C'est une solution locale de gestion et traitement des résidus de taille des végétaux. Elle permet d'entreposer en tas distinct des branchages en attendant d'avoir le volume suffisant pour procéder aux opérations de broyage.

Le « broyat » ainsi produit peut ensuite être utilisé en paillis au pied des arbustes ou des plantes cultivés.

Une telle plateforme permet ainsi de gérer en circuit des déchets verts et d'obtenir localement de la matière organique.

C'est une solution de traitement des déchets de taille pour les habitants de la commune et offre du broyat de paillage ou produit d'amendement organique à tous.

La plateforme de stockage et broyage de La Tour d'Auvergne se situe aux abords du lac, derrière le parking des campings cars, on y accède par le parking du complexe sportif Paul Gay.

Cette plateforme sera implantée derrière la borne camping-car, proche du centre et à l'abri des regards avec un espace suffisant pour la circulation. Se pose la question d'un portail ?

Un règlement intérieur doit être rédigé pour le fonctionnement et l'utilisation de cette plateforme.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de ce règlement.

4 - FINANCES

Objet: Subvention collège "cartoonning for peace"

« Cartooning for Peace » sensibilise par le sourire aux grands problèmes de société en utilisant la forte valeur pédagogique du dessin de presse. La mission éducative est ainsi au centre des activités de l'association depuis sa création.

Pour mettre en place ce projet, des discussions ont eu lieu entre M. le Maire et Mme la Principale du Collège afin d'envisager une action pédagogique au Collège qui puisse également être une action de sensibilisation et d'éducation à notre environnement que la commune proposera dans le cadre de la labellisation « Pavillon Bleu ».

Pour finaliser ce projet, Mme la Principale sollicite l'aide financière de la commune pour faire participer 1 ou 2 classes. (300 € pour 1 classe + les frais de déplacement du dessinateur entre 30 et 120 euros)

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette initiative.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et décide d'allouer, au titre de l'exercice 2021, une subvention d'un montant de 350.00 € au Collège Sancy-Artense pour la participation d'une classe au projet "cartooning for peace"

Objet: Droit de stationnement "Food Truck" à la Stèle

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 26 décembre 2020, durant la période de fermeture du restaurant « Au petit écureuil », par arrêté municipal, le commerce « Food truck » de M ZANETTI est autorisé à stationner à la Stèle durant les jours fériés, weekends et toutes les vacances scolaires.

Il est demandé au conseil de bien vouloir instaurer une redevance pour le stationnement de ce commerce.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer une redevance sur la base de 10.00 € par jour de stationnement à la Stèle.

Si une billetterie ouvre sur le site de Chambourguet, il sera proposé à M Zanetti et son "Food truck" de stationner pendant les vacances de février.

5 - ORGANISATION COMMUNALE

Objet: Interventions déneigement sur espaces et voies privées -

M. le Maire rappelle la délibération prise le 23 février 2015 concernant l'instauration de tarifs liés au déneigement et autres interventions sur des espaces et voies privés et autres interventions en secteur privé.

Pour rappel :

- Forfait de 50 € pour le déneigement devant les portes de garage dans le bourg
- Forfait de 100.00 € pour le déneigement des places de parking en bordure de chemin
- Forfait de 150.00 € pour tout autre déneigement et toutes autres interventions sur les voies et espaces privés.

Considérant ces éléments et le retour d'expérience des derniers jours, il est demandé au conseil de bien vouloir confirmer ces conditions ou instaurer de nouvelles modalités d'intervention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil confirme ces tarifs instaurés en 2015 pour l'instant mais souhaite instaurer un règlement de déneigement pour la saison prochaine avec des priorités. Un groupe de travail, constitué de Christiane GAYDIER, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT, Christian FEREYROLLES et René JAL, devra mener une réflexion sur ce futur règlement pour une mise en place dès l'hiver 2021.2022

6 - QUESTIONS DIVERSES

* Legs Mme KHEDDALI

Une rencontre est prévue avec Marion KHEDDALI à son domicile avec M. le Maire, François FEREYROLLES et Christiane GAYDIER. Une visite sera programmée pour les membres du conseil.

* Demande du syndicat Aubrac

Le 11 septembre 2021, sera organisé sur la commune de Perpezat, le concours départemental de la race Aubrac. La commune va faire l'achat d'une cloche d'une valeur de 190.00 € et demande en contrepartie, la pose de la banderole de la commune de La Tour et une participation pour la foire primée d'octobre.

* Accueil camping-cars

Une commission étudiera les différentes possibilités (René JAL, Marine OGHEARD, Odile DAUPHIN, Fabienne CHARBONNEL et Christiane GAYDIER). Il faut envisager l'augmentation du tarif de la

borne.

*Manifestations estivales

Une réunion est prévue le 13 février prochain avec les associations locales et un programme sera arrêté.

* Projet éco-citoyen

Fabienne CHARBONNEL doit rencontrer un jeune collégien à ce sujet.

* Projet Chambourguet

Emmanuelle Collin et Lionel Rosset, porteurs de projets, sont accueillis pour présenter un projet "Estiv Camp" à Chambourguet.